

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 33 L'an deux mille vingt-cinq
Votants : 29 Le 14 Avril
Absents : 4 à : 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Philippe ARAMENDI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Avril 2025

Présents : M. ARAMENDI Philippe, Maire, Mme DAGUERRE ELIZONDO Marie-Christine, Mme BIDEONDO BARON Danielle, Mme GIRAUD Gaëlle, M. LEIJENAAR Age, Mme ZUBIETA Maritxu, M. TELLIER François, Mme ARAGUAS CAZEMAYOR Sandrine, M. GONZALES David, Mme CHARRIEZ Véronique, M. SUDUPE Prudencio, Mme ALCAYAGA Isabelle, M. RUIZ DE ALDA LAAKSONEN Mattin Rafu, Mme GAY-CAPDEVIELLE Julie, Mme TASTET Véronique, Mme POVEDA Annie, M. OSTIZ Beñat, Mme BOISSONNET Karine, M. SAINT-AVIT Jean-Serge, Mme OLLIVON Marina, M. MAS Eric, M. LEVRERO Henri, Mme GOYA Marie-Josée, M. ETCHEBARNE Sébastien, Mme IZAGUIRRE Agnès, Mme BESNARD Françoise

Pouvoirs :

M. REGERAT Nicolas donne pouvoir à Mme GAY-CAPDEVIELLE Julie

M. ELIZONDO Beñat donne pouvoir à Mme POVEDA Annie

M. GAVILAN Francis donne pouvoir à M. LEVRERO Henri

Absents :

Mme ARAMENDI Mirentxu

M. TELLECHEA Jean

M FOURCADE Nicolas

M. BAYO André

Mme Julie GAY-CAPDEVIELLE est désignée secrétaire de séance

Objet – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 Février 2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide,

➤ **D'APPROUVER** le procès-verbal du Conseil municipal du 24 Février 2025

Votes pour : 29	M. ARAMENDI Philippe, Mme DAGUERRE ELIZONDO Marie-Christine, Mme BIDEONDO-BARON Danielle, M REGERAT Nicolas, Mme GIRAUD Gaëlle, M. LEIJENAAR Age, Mme ZUBIETA Maritxu, M.TELLIER François, Mme ARAGUAS CAZEMAYOR Sandrine, M.GONZALES David, Mme GAY-CAPDEVIELLE Julie, Mme CHARRIEZ Véronique, M. SUDUPE Prudencio, Mme ALCAYAGA Isabelle, M. RUIZ DE ALDA LAAKSONEN Mattin Rafu, Mme TASTET Véronique, M. ELIZONDO Beñat, Mme POVEDA Annie, M. OSTIZ Beñat, Mme BOISSONNET Karine, M SAINT-AVIT Jean-Serge, Mme OLLIVON Marina, M. MAS Eric, M. GAVILAN Francis, Mme GOYA Marie-Josée, M LEVRERO Henri, M. ETCHEBARNE Sébastien, Mme IZAGUIRRE Agnès, Mme BESNARD Françoise
Vote contre :	
Abstention : 0	
Ne participe pas au vote : 0	

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification.

Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux. Possibilités de saisine du tribunal administratif :

Pour les administrations et les avocats : Exclusivement par la voie de la plateforme « Télérecours » Pour les autres : Soit par envoi postal ou par dépôt sur place au tribunal administratif, soit à partir du 30/11/2018 par la plateforme « Télérecours ».

Le Secrétaire de Séance
Julie GAY-CAPDEVIELLE

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Philippe ARAMENDI



